

– ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI CADRE EN HAUTE-NORMANDIE –

ZOOM SUR LES ZONES D'EMPLOI

LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE

N° 2015-29

JANVIER 2015

- Cartographie de l'emploi régional.
- Concentration des cadres du secteur privé.
- Spécificités sectorielles de la région.
- Perspectives à l'aune de la réforme territoriale.

Dossiers attractivité régionale de l'Apec

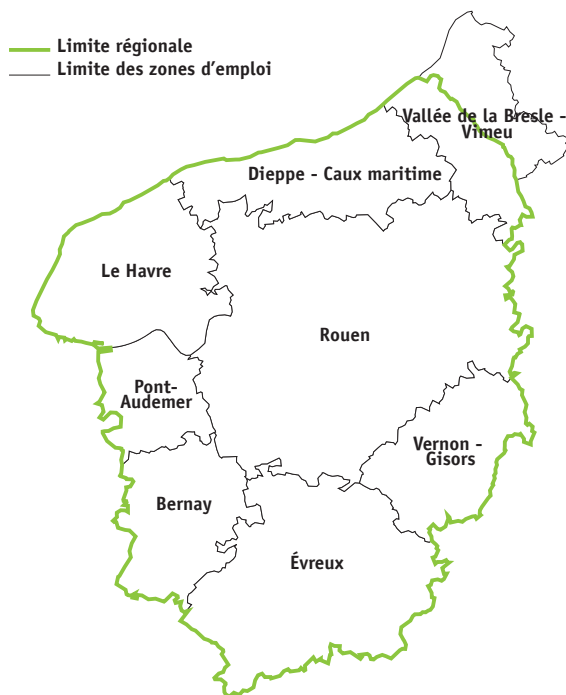
L'emploi cadre en Haute-Normandie apparaît fortement polarisé sur 2 des 8 zones d'emploi qui la composent. La zone d'emploi de Rouen concentre à elle seule plus de la moitié des cadres du privé. Ce taux atteint 75 % en ajoutant la zone d'emploi du Havre. De surcroît, les spécificités sectorielles de ces zones d'emploi renforcent leur attractivité : l'assurance et l'industrie pharmaceutique dans la zone d'emploi de Rouen, le raffinage et les services de transports pour celle du Havre... L'attractivité de la Haute-Normandie pourrait se renforcer avec la réforme territoriale et le rapprochement prévu avec la Basse-Normandie. La Normandie réunie se placera au 9^e rang des 13 nouvelles régions, que ce soit pour la population, le volume d'emplois salariés ou le nombre de cadres. La future Normandie regroupera 3,8 % des cadres du privé de France métropolitaine.



—CARTOGRAPHIE DE L'EMPLOI RÉGIONAL—

— Carte 1—

Carte des zones d'emploi en Haute-Normandie



LA ZONE D'EMPLOI DE ROUEN SE DÉMARQUE DES AUTRES SUR LE PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Avec 825 000 habitants, soit 45 % de la population régionale, la zone d'emploi de Rouen est la plus peuplée de la Haute-Normandie. Elle l'est deux fois plus que celle du Havre qui compte 401 000 habitants (22 % de la population régionale) et presque quatre fois plus que celle d'Évreux (3^e zone d'emploi de la région avec 216 000 habitants soit 12 % de la population régionale). Les zones d'emploi de Bernay, de Pont-Audemer et de Vallée de la Bresle - Vimeu (dans sa partie haut-normande) sont les moins peuplées de la région (moins de 60 000 habitants chacune).

1. http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones_emploi.htm

DÉFINITION DES ZONES D'EMPLOI

La région Haute-Normandie comporte 8 zones d'emploi, dont l'une s'étend sur la Picardie (Vallée de la Bresle - Vimeu). Les zones d'emploi sont définies par l'Insee comme des « espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ». Fondées sur le critère des déplacements des actifs en emploi entre leur commune de domicile et leur commune de travail, elles sont définies de façon à ce que parmi les actifs résidant dans la zone d'emploi, le plus grand nombre d'entre eux travaillent également dans la zone. Chaque zone d'emploi est ainsi constituée d'un ensemble de communes entières et contiguës aboutissant à un bassin d'emploi où la plupart des actifs résident et travaillent¹. La France compte 322 zones d'emploi, dont 304 en métropole.

La zone d'emploi de Pont-Audemer est toutefois celle qui a gagné le plus d'habitants en proportion entre 2006 et 2011 (+9 %). Les zones de Bernay et de Vernon - Gisors ont également vu leur nombre d'habitants nettement augmenter en l'espace de cinq ans (+4 %). Sur la même période, seules les zones d'emploi du Havre et de Vallée de la Bresle - Vimeu (partie Haute-Normandie) ont connu une diminution de leur population (-1 %). La région Haute-Normandie a une proportion d'habitants âgés de plus de 60 ans identique à celle relevée à l'échelle hexagonale (23 %). Cette part est surreprésentée dans les zones de Bernay (27 %), de Dieppe - Caux maritime (25 %) et de Pont-Audemer (24 %). La région compte par ailleurs 38 % de jeunes de moins de 30 ans, ce qui est supérieur aux 37 % affichés à l'échelle métropolitaine. Cette part est légèrement surreprésentée dans la zone d'emploi de Rouen (39 %).

LA ZONE D'EMPLOI DE ROUEN CONCENTRE PRÈS DE LA MOITIÉ DES SALARIÉS DU PRIVÉ

Au 2^e trimestre 2014, on compte dans la région Haute-Normandie 463 000 salariés dans le secteur privé (source Acoss). Les emplois sont concentrés principalement sur la zone d'emploi de Rouen, qui rassemble à elle seule 47 % des salariés haut-normands, soit 218 000. La deuxième zone d'emploi en termes de nombre de salariés est celle du Havre avec 110 000 emplois soit 24 %. La zone d'emploi d'Évreux regroupe 11 % des salariés haut-normands, ce qui représente 50 100 emplois salariés. À l'inverse, les zones d'emploi de Bernay et de Pont-Audemer sont les moins importantes de la région en termes de nombre de salariés puisqu'elles en mobilisent moins de 11 000 chacune.

39 000 ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DONT PRÈS DE LA MOITIÉ À ROUEN

Dans la région Haute-Normandie, 39 000 établissements employeurs² sont comptabilisés, dont 45 % sont localisés dans la zone d'emploi de Rouen et 21 % dans celle du Havre. 82 % des établissements de Haute-Normandie comptent moins de 10 salariés contre 83 % en moyenne métropolitaine. Par ailleurs, les 230 établissements de plus de 200 salariés (hors administration) recensés dans la région se répartissent inégalement sur le territoire. En effet, la zone d'emploi de Rouen concentre près de la moitié des établissements de plus de 200 salariés (47 %). Elle devance nettement celle du Havre qui en regroupe 23 %. Les zones d'emploi d'Évreux, Dieppe - Caux maritime et Vernon - Gisors rassemblent au total 24 % de ces grands établissements. Aussi, les autres zones d'emploi haut-normandes ne comptent pratiquement pas de grands établissements.

EN 5 ANS, LE NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS A REÇULÉ EN HAUTE-NORMANDIE

Entre le 2^e trimestre 2009 et le 2^e trimestre 2014, l'emploi salarié a reculé de 3,8 % en Haute-Normandie (**tableau 1**), contre une progression de 0,5 % à l'échelle nationale. La zone d'emploi de Dieppe - Caux maritime est la seule à afficher une légère croissance du nombre d'emplois salariés (+0,4 %, soit une centaine d'emplois créés), notamment grâce au dynamisme de ses activités portuaires. Les autres zones d'emploi de la région font face à des destructions d'emplois plus ou moins importantes. Ainsi, les zones d'emploi d'Évreux et de Vernon - Gisors, dont le secteur industriel a particulièrement souffert, ont perdu respectivement 7 % et 6,7 % d'emplois salariés, soit 3 800 et 1 800 postes détruits. Les pertes d'emplois concernent également les importantes zones d'emploi de Rouen (-3,1 % soit 6 900 emplois) et du Havre (-4 % soit 4 600 emplois). Les domaines d'activités les plus impactés par la crise dans la région relèvent du secteur industriel, notamment la cokéfaction-raffinage, la fabrication d'équipements électroniques et la métallurgie. Au 2^e trimestre 2014, le taux de chômage dans la région atteint 10,7 % contre 9,7 % à l'échelle nationale. Les taux de chômage les plus élevés concernent les zones d'emploi du Havre (11,9 %), Vernon - Gisors (11,2 %) et Bernay (11 %). La zone d'emploi de Rouen affiche un taux de chômage proche de la moyenne régionale (10,5 %), tandis que les zones d'emploi de Dieppe - Caux maritime et de Vallée de la Bresle - Vimieu (dans sa partie haut-normande) affichent les taux de chômage les plus faibles de la région (respectivement 9,7 % et 9,5 %).

–Tableau 1–

Indicateurs clefs pour les principales zones d'emploi de la région

Nom de la zone d'emploi	Nombre de salariés du secteur privé en 2014	Évolution du nombre de salariés entre 2009 et 2014	Taux de chômage au 2 ^e trimestre 2014
Rouen	218 113	-3,1 %	10,5 %
Le Havre	109 875	-4,0 %	11,9 %
Évreux	50 085	-7,0 %	10,2 %
Dieppe - Caux maritime	27 909	0,4 %	9,7 %
Vernon - Gisors	24 973	-6,7 %	11,2 %
Haute-Normandie	463 076	-3,8 %	10,7 %

Sources : Données Acoss au 2^e trimestre 2009 et au 2^e trimestre 2014 pour le nombre de salariés. Données Insee pour le taux de chômage.

2. L'établissement est une unité de production géographique individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Seuls les établissements employeurs sont ici considérés, c'est-à-dire les établissements comptant un salarié au moins. Les données sont par ailleurs comprises hors Administration publique, enseignement, santé et action sociale.

–CONCENTRATION DE L'EMPLOI CADRE DU PRIVÉ–

– 67 400 CADRES DU PRIVÉ DONT LA MOITIÉ SUR LA ZONE D'EMPLOI DE ROUEN –

Selon les estimations de l'Apec³, 34 500 emplois de cadres du privé sont recensés dans la zone d'emploi de Rouen, soit la moitié des 67 400 cadres régionaux. Située au 13^e rang des 304 zones d'emploi métropolitaines pour le nombre de cadres derrière Rennes (38 800 cadres) et devant Montpellier (33 200), la zone d'emploi de Rouen mobilise plus de deux fois plus de cadres que celle du Havre. Celle-ci regroupe près d'un quart des cadres haut-normands (15 300 emplois de cadres du privé). Les zones d'emploi de Rouen et du Havre rassemblent ainsi les trois quarts des cadres du privé en Haute-Normandie (**tableau 2**). À l'exception d'Évreux (7 100 cadres),

3. Cette estimation a été réalisée à partir de la base du recensement 2011 (Insee). Les cadres en activité dans le secteur privé ont été repérés et répartis par zone d'emploi. Cette répartition a été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

4. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1416

–Tableau 2–
Estimation du volume des cadres du privé dans les zones d'emploi de la région

Nom de la zone d'emploi	Estimation Apec du volume de cadres du privé	Part de la zone d'emploi dans les cadres régionaux	Rang parmi les 304 zones d'emploi en France métropolitaine
Rouen	34 500	51,1 %	13
Le Havre	15 300	22,7 %	36
Évreux	7 100	10,5 %	71
Vernon - Gisors	4 100	6,0 %	104
Dieppe - Caux maritime	3 300	5,0 %	119
Vallée de la Bresle – Vimeu (partie Haute-Normandie)	1 100	1,7 %	152*
Bernay	1 100	1,7 %	233
Pont-Audemer	900	1,3 %	248

Source : Apec, 2014.

(*) Le rang Vallée de la Bresle – Vimeu intègre le territoire de la zone d'emploi situé en Picardie : 2 400 cadres au total sur la zone.

les autres zones d'emploi haut-normandes comptabilisent moins de 5 000 cadres. Une zone d'emploi se différencie des autres par son faible volume de cadres. Il s'agit de Pont-Audemer qui compte moins de 1 000 cadres.

– DES DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR PARMIS LES ACTIFS DE LA ZONE D'EMPLOI DE ROUEN –

Les actifs diplômés de l'enseignement supérieur sont proportionnellement moins nombreux dans la région Haute-Normandie qu'à l'échelle nationale. En effet, 29 % des actifs en emploi haut-normands détiennent un diplôme du supérieur contre 36 % en moyenne nationale. Néanmoins, cet écart se réduit dans la zone d'emploi de Rouen qui compte 32 % de diplômés du supérieur parmi ses actifs. Aussi, la zone d'emploi de Rouen rassemble 40 000 étudiants, soit près de 75 % des étudiants haut-normands, grâce à la présence de divers sites de l'enseignement supérieur.

– LE HAVRE ET ROUEN, ZONES D'EMPLOI ATTRACTIVES POUR LES ACTIFS QUALIFIÉS –

Parmi toutes les zones d'emploi de la région Haute-Normandie, Le Havre est celle qui attire, proportionnellement au nombre d'emplois, le plus d'actifs qualifiés⁴, devant Rouen et Vernon - Gisors. À l'inverse, Pont-Audemer apparaît sur ce plan comme peu attractif.

–LES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES DE LA RÉGION–

75 % DES SALARIÉS DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE TRAVAILLENT DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

En Haute-Normandie, 42 % des salariés travaillent dans le secteur tertiaire marchand, ce qui démontre une sous-représentation de cette activité par rapport à l'échelle métropolitaine (**tableau 3**). Toutefois, le secteur tertiaire marchand consolide son rang de premier secteur d'activité de la région (comme dans l'Hexagone), et est particulièrement surreprésenté dans les zones d'emploi de Rouen et du Havre, où il regroupe 43 % des salariés. Deuxième secteur d'activité de la Haute-Normandie, le secteur tertiaire non marchand rassemble 32 % des effectifs salariés régionaux et est surreprésenté dans les zones d'emploi d'Évreux (38 %) et, dans une moindre mesure, de Rouen (34 %). La prédominance du tertiaire marchand et non-marchand s'observe dans presque toutes les zones d'emploi à l'exception de la partie régionale de la zone d'emploi de Vallée de la Bresle - Vimeu, où la part du secteur de l'industrie est très élevée (43 %). Les activités industrielles, qui concentrent 18 % des effectifs salariés de la région, sont également surreprésentées dans les zones de Dieppe - Caux maritime (25 %), Bernay et Vernon - Gisors (24 % chacune). À l'inverse, les secteurs de l'agriculture et de la construction sont moins présents dans la région. Ils ne mobilisent respectivement que 1 % et 7 % des salariés haut-normands. Les écarts sont en outre moindres dans ces secteurs d'activité selon les zones d'emploi.

–Tableau 3–
Répartition des salariés de la région Haute-Normandie par secteur d'activité

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand ⁵	Tertiaire non-marchand ⁶
Région Haute-Normandie	1 %	18 %	7 %	42 %	32 %
Valeurs les plus élevées par zone d'emploi	Bernay, Pont-Audemer, Dieppe - Caux maritime, Vallée de la Bresle - Vimeu partie Haute-Normandie (2 %).	Vallée de la Bresle - Vimeu partie Haute-Normandie (43 %), Dieppe - Caux maritime (25 %), Bernay, Vernon - Gisors (24 %).	Pont-Audemer (11 %), Bernay (9 %).	Rouen, Le Havre (43 %), Vernon - Gisors (41 %).	Évreux (38 %), Rouen (34 %).
France métropolitaine	1 %	14 %	6 %	47 %	32 %
France hors Île-de-France	1 %	15 %	7 %	43 %	34 %

DES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES INFRARÉGIONALES MARQUÉES

Cinq zones d'emploi concentrent plus de 90 % de l'emploi salarié régional du secteur privé : Rouen, Le Havre, Évreux, Dieppe - Caux maritime, et Vernon - Gisors. En termes d'activités, elles présentent des spécificités qui leur sont propres, au regard de la structure sectorielle de la région (**tableau 4**).

Avec un indice de spécificité⁷ de 1,7, le domaine de l'assurance marque la première spécificité de la zone d'emploi de Rouen. L'implantation de la *Matmut* et de l'*AMF Assurances*, dont le siège social de chacune est à Rouen, contribue grandement à cette caractéristique économique. Avec des indices respectifs de 1,6 et de 1,3, l'industrie pharmaceutique et l'industrie automobile constituent également des spécificités fortes de la zone d'emploi de Rouen. Elle accueille notamment sur son territoire, d'une part, plusieurs centres de production du groupe *Sanofi* et, d'autre part, l'une des principales usines du groupe *Renault* (*Renault Cléon*).

Avec un indice de 3,4, les activités de cokéfaction et de raffinage caractérisent la zone d'emploi du Havre et, plus particulièrement, les activités pétrochimiques. Le développement des activités d'*ExxonMobil Chemicals* et des diverses antennes du groupe *Total* (*Total Raffinerie de Normandie*, *Total Petrochemicals*, *Total Fluides*) participe fortement à la spécificité économique de la zone d'emploi havraise. Les services auxiliaires de transports sont aussi bien représentés, en lien avec les activités du port du Havre, l'un des plus

5. Transports, commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières.

6. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

7. Ce niveau de spécificité est calculé en faisant le rapport de la part occupée par tel ou tel secteur d'activité dans une zone d'emploi donnée, par rapport à celle qu'il occupe au niveau régional. Seuls ont été pris en compte ici, les secteurs représentant 1 % au moins des effectifs propres à chaque zone d'emploi et un nombre significatif de salariés.

importants de France. Avec un indice de 2,1, la spécialisation de la zone d'emploi d'Évreux porte sur la fabrication d'équipements électriques. Le groupe *Deutsch (Connecteurs électriques Deutsch)* impulse fortement le développement de cette spécificité propre à cette zone d'emploi. Dieppe - Caux maritime met en évidence une grande spécialisation dans la production et distribution d'électricité avec un indice de 6,4. Cette spécificité est liée à l'activité des centrales nucléaires de Paluel et de Penly. Enfin, la principale spécificité de Vernon - Gisors porte sur la fabrication d'autres matériels de transport (indice de 6). La zone d'emploi est particulièrement positionnée dans le domaine aéronautique et spatial, avec des implantations de *Snecma* (groupe *Safran*) ou de *Goodrich Actuation Systems*.

Des zones d'emploi de plus petite importance par rapport au tissu régional se distinguent également. C'est le cas de Vallée de la Bresle - Vimeu. Dans cette zone d'emploi, la fabrication de verre atteint un indice de spécificité supérieur à 20. La Vallée de la Bresle constitue un haut lieu historique de la verrerie industrielle. L'activité se poursuit aujourd'hui autour de plusieurs entreprises importantes (*Saverglass, Pochet du Courval, SGD...*), regroupées dans le cluster

de la *Glass Vallée*, 1^{er} pôle mondial du flaconnage de luxe.

D'un point de vue régional, deux secteurs d'activités sont particulièrement surreprésentés en Haute-Normandie. Il s'agit de l'industrie pharmaceutique et de l'industrie chimique qui comptent, en proportion, respectivement 3,1 fois et 2,6 fois plus de salariés qu'à l'échelle nationale.

Concernant l'industrie pharmaceutique, la région bénéficie d'implantations de laboratoires et de puissants industriels du secteur notamment dans les zones d'emploi de Rouen (*Sanofi, Valdepharm...*) et d'Évreux (*GSK, Delpharm...*). Quant à l'industrie chimique, la région bénéficie d'un fort positionnement dans les activités pétrochimiques, ainsi que dans les activités cosmétiques en lien avec le pôle de compétitivité *Cosmetic Valley*.

La région dispose également d'une spécificité forte dans les activités de transport (indice de 2,4) qui est liée avant tout au Grand port maritime du Havre, 2^e port français après celui de Marseille pour les flux de marchandises et 1^{er} pour le trafic de conteneurs. La région bénéficie également du Grand port maritime de Rouen, 5^e plus grand port de France.

– Tableau 4 –

Domaines de spécificités sectorielles dans les 5 zones d'emploi de Haute-Normandie comptant le plus de salariés

Zone d'emploi		Principaux domaines de spécificité	Indice de spécificité	% des salariés de la zone travaillant dans ce domaine
Rouen	1	Assurance	1,7	1,4 %
	2	Industrie pharmaceutique	1,6	1,8 %
Le Havre	1	Cokéfaction et raffinage	3,4	2,1 %
	2	Entreposage et activités auxiliaires de transport	2,6	7,4 %
Évreux	1	Fabrication d'équipements électriques	2,1	2,0 %
	2	Industrie pharmaceutique	1,9	2,1 %
Dieppe - Caux maritime	1	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6,4	6,3 %
	2	Industries alimentaires	2,7	6,3 %
Vernon - Gisors	1	Fabrication d'autres matériels de transport	6,0	3,4 %
	2	Fabrication d'équipements électriques	3,0	2,9 %
Région Haute-Normandie	1	Industrie pharmaceutique	3,1	1,1 %
	2	Industrie chimique	2,6	1,6 %

Source : Insee (Clap), Traitements Apec.

Seuls les secteurs comptant un volume significatif de salariés (généralement au moins 1 000 salariés et/ou au moins 1 % des effectifs salariés de la zone ou de la région) sont ici considérés.



La part des salariés dans l'assurance est 1,7 fois plus importante dans la zone d'emploi de Rouen qu'à l'échelle régionale.
La part des salariés dans l'industrie pharmaceutique est 3,1 fois plus importante en Haute-Normandie qu'à l'échelle nationale.

—PERSPECTIVES POUR LA HAUTE-NORMANDIE—

LA HAUTE-NORMANDIE À L'AUNE DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, et modifiant le calendrier électoral a été adopté par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2014. Aussi, au 1^{er} janvier 2016, la France métropolitaine comptera 13 régions au lieu de 22. Dans ce cadre, la Haute-Normandie va fusionner avec la région Basse-Normandie. La nouvelle région Normandie comptera alors 3,3 millions d'habitants, soit la 9^e région de France en termes de population. La fusion des deux Normandie rassemblera près de 813 000 emplois salariés dont 57 % en Haute-Normandie. La future région se positionnera sur ce plan au 9^e rang des régions métropolitaines devant la Bretagne (780 000 salariés) et derrière les Pays de la Loire (1 million). Enfin, elle réunira 111 000 cadres du privé, soit 3,8 % des cadres métropolitains, ce qui la placera toujours au 9^e rang des régions hexagonales, devant la Bretagne (101 000) et derrière les Pays de la Loire (132 000). Au sein de ce futur ensemble régional, la zone d'emploi de Rouen affirmerait une position de chef de file, en rassemblant 25 % de la population régionale, 27 % des emplois salariés et 31 % des cadres. Elle dépasserait, en termes de nombre de cadres du privé, les zones d'emploi de Caen (17 % des cadres), du Havre (14 %), d'Évreux (6 %) et de Cherbourg-Octeville (6 %).

QUELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION ?

Le redécoupage des régions françaises pourrait renforcer les synergies économiques entre la Haute-Normandie et la Basse-Normandie, en particulier dans trois domaines d'activités : l'automobile, les énergies (éolien offshore, nucléaire) et la logistique.

La Haute-Normandie, réputée pour être la région la plus industrielle de France, dispose d'un solide socle d'infrastructures et de compétences dans le secteur de l'automobile, qui est également l'une des principales spécificités sectorielles de la Basse-Normandie. La présence des constructeurs *Renault* et *PSA Peugeot Citroën*, ainsi que de leurs sous-traitants, sur

l'ensemble du territoire normand pourrait constituer un élément déterminant pour le dynamisme économique de la région. De surcroît, la Haute et Basse-Normandie participent au pôle de compétitivité *Mov'eo*, dédié à la fois à la mobilité, à la sécurité routière et à l'impact des véhicules sur l'environnement.

Avec le redécoupage régional, des synergies pourraient également se dégager dans le domaine des activités énergétiques, par exemple dans l'éolien en mer. Parmi les six projets de parcs éoliens en mer retenus par le gouvernement français, deux se situent en Haute-Normandie (Le Tréport et Fécamp) et l'un en Basse-Normandie (Courseulles-sur-Mer). Les acteurs mobilisés sur ces projets regroupent les plus grands énergéticiens français : *Areva*, *GDF/Suez*, *Alstom*, *EDF*... La future région Normandie continuera par ailleurs à développer une forte expertise dans le nucléaire.

Le secteur de la logistique profiterait également de la fusion des deux Normandie. Les deux régions disposent notamment d'importants ports (en particulier Le Havre, 2^e port français après Marseille, mais aussi Rouen, Caen-Ouistreham et Cherbourg) et participent de surcroît au pôle de compétitivité *Nov@log*, spécialisé dans la logistique, l'ingénierie et les services.

Au-delà des synergies interrégionales, la Haute-Normandie devrait poursuivre le développement de l'industrie pharmaceutique et de l'industrie chimique, 1^{res} spécificités sectorielles de la région. La présence des laboratoires et d'industriels tels que *Sanofi Pasteur*, *Delpharm* ou *Valdepharm* constitue une dynamique économique non négligeable pour la région. En outre, la région haut-normande aspire à se développer dans la filière cosmétique, notamment via le pôle de compétitivité *Cosmetic Valley* (avec les régions Centre et Île-de-France). Ses activités de conditionnement et d'emballage lui confèrent, par ailleurs, le statut de pôle mondial de flaconnage en parfumerie.

Parmi les premières régions françaises pour l'aéronautique (notamment pour la production de moteurs), la Haute-Normandie devrait consolider son expertise dans ce domaine à forte valeur ajoutée. Le poids de l'aéronautique est notamment porté par de grands industriels tels que *Snecma*, *Aircelle* ou encore *Thales*. La région se positionne particulièrement autour de la fiabilité de l'électronique embarquée et sur la mise en place de nouveaux systèmes de production d'énergie et de propulsion.

– MÉTHODOLOGIE –

Ce dossier a été réalisé à partir de recherches documentaires et d'analyses spécifiques réalisées par l'Apec. Pour des raisons de lisibilité, les sources précises de chaque donnée indiquée n'ont pas été systématiquement signalées. La grande majorité des informations indiquées proviennent des données officielles, en particulier publiées par l'Insee. Quatre sources principales ont été utilisées

- **Les données du recensement 2011** : exploitation principale et base *Activité professionnelle*. La base *Activité professionnelle* a notamment permis de calculer, pour chaque région de France métropolitaine, **la proportion de cadres du secteur privé travaillant dans chaque zone d'emploi**. Cette répartition a ensuite été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

- **La base Clap de l'Insee**. Le dispositif *Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)* est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local.

- **Les estimations d'emploi localisées (Estel) de l'Insee**. Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir une photographie exhaustive de l'emploi au lieu de travail cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclature d'activité.

- **La base de données des Acoess et des Urssaf**. Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur « concurrentiel » qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Ce sont les données les plus récentes disponibles pour l'évolution des emplois du secteur privé.

D'autres bases de données (par exemple la base des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur par commune fournie par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et différentes publications (en particulier les publications de l'Insee régional) ont également été exploitées. Enfin, les sources spécifiques suivantes ont notamment été utilisées pour réaliser ce dossier :

- *Financement de la recherche et de l'innovation par les fonds FEDER 2014-2020 en Haute-Normandie. Élaboration d'une Stratégie de Recherche et d'Innovation basée sur une Spécialisation Intelligente.*

- *L'Eure, atout économique pour le Grand Paris*, CCI de l'Eure, mai 2011.

- *La Normandie en chiffres et en cartes*, CCI Normandie, 2013.

- *Attractivité, compétences et emploi cadre en Haute-Normandie*. Apec, septembre 2013.

© Apec, 2015

Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CGPME, UPA, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, UGICA-CFTC, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).



www.apec.fr

ISBN 978-2-7336-0804-3

JANVIER 2015

Cette étude a été réalisée par le département études et recherche de l'Apec.

Pilotage de l'étude : Gaël Bouron.

Analyse et rédaction : Thi Minh Chau Nguyen.

Maquette : Daniel Le Henry.

Direction de l'étude : Maïmouna Fossorier.

Direction du département : Pierre Lamblin.

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES

51 BOULEVARD BRUNE – 75689 PARIS CEDEX 14

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

0810 805 805*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H

*prix d'un appel local